



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-170**

PUBLIÉ LE 27 MAI 2026

Sommaire

ARS /

R75-2026-05-26-00002 - NA - Renouvellement chirurgie esthétique - Tivoli (2 pages)

Page 3

R75-2026-05-22-00003 - NA Villar - Renouvellement chirurgie esthétique (2 pages)

Page 6

ARS

R75-2026-05-26-00002

NA - Renouvellement chirurgie esthétique - Tivoli



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de l'offre de soins
Pôle soins de ville et hospitaliers
Département régulation de l'offre

**Renouvellements tacites d'autorisation
d'exploiter des installations de CHIRURGIE ESTHÉTIQUE**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Conformément aux articles L.6322-1 à L.6322-3 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application de l'article R. 6322-9 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, la liste des renouvellements tacites d'autorisation d'exploiter les installations de chirurgie esthétique, intervenus au 26 mai 2026 pour le département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 26 mai 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,

Anne-Laure NAVARRE

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION
Intervenues au 26 mai 2026**

~ ~ ~

➤ DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

1. L'autorisation de poursuivre l'exploitation des installations de chirurgie esthétique, sur le site de la Clinique Tivoli-Ducos, 91 rue de Rivière, 33030 BORDEAUX, accordée à la SA Clinique Tivoli-Ducos, est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prend effet à compter du 6 décembre 2026 pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ : 33 000 007 6
FINESS ET : 33 078 011 5

~ ~ ~

ARS

R75-2026-05-22-00003

NA Villar - Renouvellement chirurgie esthétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de l'offre de soins
Pôle soins de ville et hospitaliers
Département régulation de l'offre

**Renouvellements tacites d'autorisation
d'exploiter des installations de CHIRURGIE ESTHETIQUE**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Conformément aux articles L.6322-1 à L.6322-3 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application de l'article R. 6322-9 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, la liste des renouvellements tacites d'autorisation d'exploiter les installations de chirurgie esthétique, intervenus au 22 mai 2026 pour le département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 22 mai 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,

Anne-Laure NAVARRE

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION
Intervenues au 22 mai 2026**

~ ~ ~

➤ DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

1. L'autorisation de poursuivre l'exploitation des installations de chirurgie esthétique, sur le site de la Polyclinique Jean Villar, 56 avenue Maryse Bastié, 33523 BRUGES, accordée à la SASU Aquitaine Santé, est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prend effet à compter du 27 septembre 2026 pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ : 33 000 092 8
FINESS ET : 33 078 258 2

~ ~ ~